

AFRIQUIA GAZ SA

Société anonyme au capital de 343750000 dirhams

Siège social: rue Ibnou El Ouennane (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 68.545

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « AFRIQUIA GAZ » SA au capital de 343 750000 dirhams, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le 8 mai 2023 à 10 heures 30, chez Akwa Group à l'immeuble Tafraouti, Km 7 Route de Rabat, Ain Sebâa, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022 ;
- Approbation desdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice précité ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-19 ;
- Nomination des membres du conseil d'administration ;
- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante: 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.afriquiagaz.com).

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité dès lors qu'ils s'inscrivent sur le registre des actions nominatives de la Société depuis au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur (flottant de la Bourse) qui souhaitent participer à cette Assemblée doivent être munis d'une pièce d'identité ainsi que d'un certificat attestant le dépôt d'au moins une (1) action auprès d'un établissement agréé cinq (5) jours au moins avant la date de l'Assemblée. Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Conseil d'Administration

PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE PRÉVUE LE 8 MAI 2023

Première résolution (projet)

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture respective du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve tels qu'ils lui sont présentés lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 qui s'élève à 543 232 067,23 dirhams, comme suit :

Résultat net de l'exercice	543 232 067,23
+ Report à nouveau antérieur	812 351 694,50
Résultat distribuable*	1 355 583 761,73
- Dividendes à distribuer	481 250 000,00
= Solde à reporter à nouveau	874 333 761,73
Nombre actions	3 437 500
Dividende/action	140

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10% du capital par dotations antérieures au présent exercice.

Il sera ainsi distribué un dividende de 140 dirhams par action.

L'assemblée générale donne par ailleurs tous pouvoirs à Monsieur le Président Directeur Général pour fixer la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme de 2 000 000 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2023.

Quatrième résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 20-19, l'assemblée générale déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution (projet)

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de 6 années, les administrateurs ci-après désignés :

- Monsieur Ali WAKRIM,
- Monsieur Amine WAKRIM ;
- Madame Kenza AKHANNOUCH ;
- Madame Sanae MADDAH ;
- Monsieur Mohammed Rachid IDRISSE KAITOUNI ;
- Monsieur Mohamed Saad BERRADA (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Mohamed CHAOUKI (administrateur indépendant) ;
- Monsieur Mohamed HDID (administrateur indépendant) ;
- Madame Soukayna AKHANNOUCH représentante de la Société Afrikaia Marocaine de Distribution de Carburants « AFRIQUIA SMDC S.A. » ;
- Monsieur Youssef IRAQI HOUSSEINI représentant permanent de la Société « AKWA GROUP » S.A.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028.

Sixième résolution (Projet)

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 163 alinéa 3 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et après avis du comité d'audit, l'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux commissaires aux comptes, pour une période de 3 années, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025, à savoir :

- BDO Audit, Tax & Advisory représenté par M. Mostafa FRAIHA ;
- Elyx Consulting représenté par M. Tarik ROUISSAM.

Septième résolution (projet)

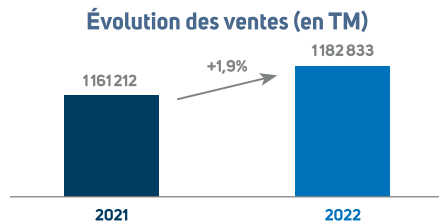
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requis en pareille matière ou prévus par la loi.

RÉSULTATS ANNUELS 2022

Le Conseil d'Administration d'Afrique Gaz, réuni le 7 mars 2023, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2022 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

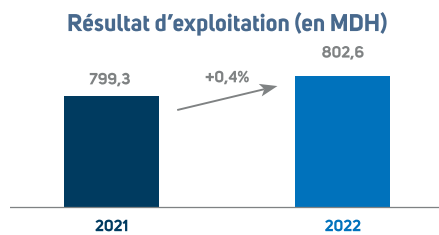
À l'issue de l'année, AFRIQUIA GAZ affiche un bilan de performance stable.

TONNAGE

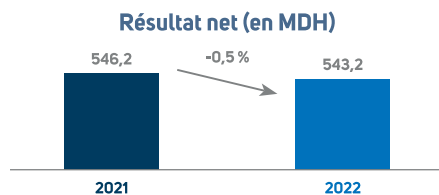


Les tonnages écoulés par AFRIQUIA GAZ se sont bonifiés au titre de l'année 2022 de **1,9%** en raison de l'effort commercial continu fourni.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX



Le résultat d'exploitation s'est maintenu par rapport à l'exercice 2021 totalisant **802,6 MDH** au terme de l'exercice 2022 contre **799,3 MDH** une année auparavant.



Dans ce même sillage, le résultat net enregistre une légère diminution de **0,5%**, pour s'inscrire à **543,2 MDH** en 2022 contre **546,2 MDH** en 2021.

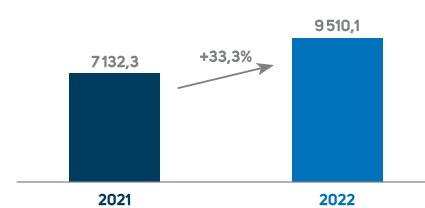
INDICATEURS BILANCIELS SOCIAUX

En Mdh	31/12/2021	31/12/2022	Variation en %
Fonds propres sociaux	3 039	3 101	+2,0 %
Total bilan social	8 963	9 065	+1,1 %

Les fonds propres ont connu une hausse de 2,0 % et s'établissent à 3,10 milliards de dirhams contre 3,04 milliards de dirhams en 2021. Quant au total du bilan, il progresse de 1,1 % pour s'afficher à 9,07 milliards de dirhams.

INDICATEURS BILANCIELS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS

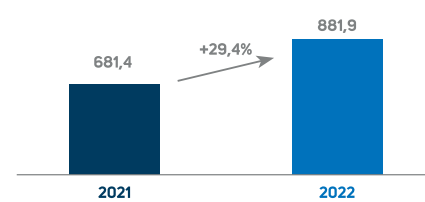
Chiffre d'affaires consolidé (en MDH)



En termes de situation consolidée, AFRIQUIA GAZ affiche un chiffre d'affaires en hausse de **33,3%** par rapport à l'année 2021.

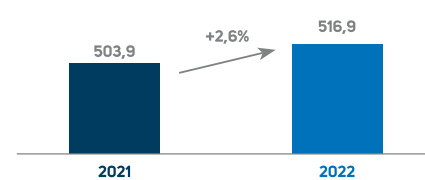
Une croissance portée par l'effet combiné de la performance des filiales et de l'évolution des prix de reprise.

Résultat opérationnel consolidé (en MDH)



Le résultat opérationnel consolidé s'affiche, quant à lui, à **881,9 MDH** contre **681,4 MDH** au titre de l'exercice 2021.

Résultat net consolidé (en MDH)



Quant au résultat net consolidé, celui-ci s'inscrit à **516,9 MDH** pour l'année 2022, enregistrant une légère hausse de **2,6%**.

INDICATEURS BILANCIELS CONSOLIDÉS

En Mdh	31/12/2021	31/12/2022	Variation en %
Fonds propres consolidés	2 948	2 972	+0,8%
Total bilan consolidé	9 869	10 011	+1,4%

Les fonds propres consolidés ont connu une hausse de 0,8% et s'établissent à 2,97 milliards de dirhams contre 2,95 milliards de dirhams en 2021. Quant au total du bilan, il progresse de 1,4% pour s'afficher à 10,01 milliards de dirhams.

PERSPECTIVES

Fort de son expertise et de la solidité de ses fondamentaux, AFRIQUIA GAZ est confiante en sa capacité à continuer à faire progresser ses résultats opérationnels et financiers.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2022, le Conseil d'Administration escompte proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires un dividende par action de 140 DH.

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En Dh	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice par action	158,03	158,90
Dividende par action	140	140

Le rapport financier annuel 2022 est disponible sur notre site internet : <http://www.afriquiagaz.com/index.php/communiqués-de-presse>